

**TERRITOIRE DE BELFORT
ELOIE**

Envoyé en préfecture le 15/07/2021

Reçu en préfecture le 15/07/2021

Affiché le

ID : 090-219000379-20210630-412021-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	Délibération N° 4.1.2021
En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 Absent : 0	<u>Installation d'une antenne -relais</u>

Et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 21/06/2021
Affichée le 21/06/2021

L'an deux mille vingt et un et le trente juin à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal d'Eloie étant réuni en « la Maison du Temps Libre » au titre de l'exception COVID, après convocation légale, sous la présidence d'Éric GILBERT Maire.

Etaient présents : Éric GILBERT, Annie BECK, Elise BOITEUX, Guy DI CRISTO, Arnaud MIREY, Emmanuel ORIEZ, Billy ROY, Géraldine ROTH Coralie SMETS, Fanny SOULLIER, Laurent STIRNEMANN, Cyril SWIETEK, Frédéric TOULOUSE, Elodie ZELLER

Excusée: Lucie HOUMAIRE **pouvoir à Elodie ZELLER**

Secrétaire de séance : Elise BOITEUX

Vu la délibération du 10 mai 2021 portant sur l'avis de principe quant à l'installation de l'antenne relais 4G sur le ban de la Commune rue de Sermamagny,

Il est fait état du résultat de la consultation des habitants. Avec 107 avis exprimés, 93 se sont prononcés pour la réalisation du projet contre 14 défavorables. Bien que n'atteignant pas le seuil de recevabilité de la consultation fixé à 150 avis par la délibération en référence, il est souligné l'expression large en faveur de l'installation (87 % d'avis favorables)

Il est proposé au conseil municipal de:

- Autoriser la réalisation de l'implantation de l'antenne 4G rue de Sermamagny comme présentée dans le Document d'Information Mairie (DIM) ;
- Constater la mise à disposition du DIM depuis le 17 mai 2021 à l'accueil de la Mairie en consultation public ;
- Autoriser le Maire à négocier, à signer tous les avenants et à signer le bail de location du domaine public selon le bail joint en annexe,
- Autoriser le Maire à engager la commune par sa signature dans tout acte administratif, financier, juridique et ester en justice dans le cadre de la préparation, de la réalisation et de la gestion de l'opération y afférant.

Les élus votent à l'unanimité l'installation d'une antenne --relais sur le ban de la commune rue de Sermamagny .

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Les présents ont signé au registre.

Fait à ELOIE le 30/06/2021.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture.

Le Maire

Eric Gilbert

**TERRITOIRE DE BELFORT
ELOIE**

Envoyé en préfecture le 15/07/2021

Reçu en préfecture le 15/07/2021

Affiché le

ID : 090-219000379-20210630-422021-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	Délibération N° 4.2.2021
En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 Absent : 0	<u>Groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de produits de marquage routier avec le Conseil Départemental</u>

Et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 21/06/2021 Affichée le 21/06/2021	L'an deux mille vingt et un et le trente juin à vingt heures trente, Le Conseil Municipal d'Eloie étant réuni en « la Maison du Temps Libre » au titre de l'exception COVID, après convocation légale, sous la présidence d'Éric GILBERT Maire. <u>Etaient présents</u> : Éric GILBERT, Annie BECK, Elise BOITEUX, Guy DI CRISTO, Arnaud MIREY, Emmanuel ORIEZ, Billy ROY, Géraldine ROTH Coralie SMETS, Fanny SOULLIER, Laurent STIRNEMANN, Cyril SWIETEK, Frédéric TOULOUSE, Elodie ZELLER <u>Excusée</u> : Lucie HOUMAIRE pouvoir à Elodie ZELLER <u>Secrétaire de séance</u> : Elise BOITEUX
--	---

Le Maire expose à l'assemblée qu'à l'occasion du renouvellement des marchés départementaux de fourniture et de livraison de produits de marquage routier le Département du Territoire de Belfort a proposé aux communes du Département de constituer un nouveau groupement de commandes afin de les faire bénéficier de tarifs avantageux à partir du 1^{er} janvier 2022.

Il est donc prévu de procéder à un conventionnement avec les communes intéressées.

Le Maire rappelle que la commune adhère à ce groupement depuis quelques années.

Le marché public sera passé sous la forme d'un appel d'offres restreint.

Il s'agira d'accords -cadres avec bons de commandes.

Lot 1 : produits solvantés

Lot 2 : Produits à phase aqueuse

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adhérer à ce groupe
- D'autoriser le maire à signer la convention d'adhésion avec le président du Conseil Départemental

Les élus acceptent à l'unanimité l'adhésion au groupement de commandes avec le Conseil Départemental Pour la fourniture et la livraison de produits de marquage routier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

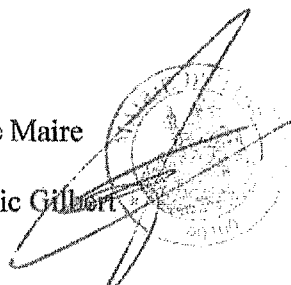
Les présents ont signé au registre.

Fait à ELOIE le 30/06/2021.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture.

Le Maire

Eric Gilbert



**TERRITOIRE DE BELFORT
ELOIE**

Compte-rendu du conseil municipal du 30 juin 2021

L'an deux mille vingt et un et le trente juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'Eloie étant réuni en « la Maison du Temps Libre » au titre de l'exception COVID, après convocation légale, sous la présidence d'Éric GILBERT Maire.

Etaient présents : Éric GILBERT, Annie BECK, Elise BOITEUX, Guy DI CRISTO, Arnaud MIREY, Emmanuel ORIEZ, Billy ROY, Géraldine ROTH Coralie SMETS, Fanny SOUILLIER, Laurent STIRNEMANN, Cyril SWIETEK, Frédéric TOULOUSE, Elodie ZELLER

Excusée: Lucie HOUMAIRE pouvoir à Elodie ZELLER

Secrétaire de séance : Elise BOITEUX

1. Désignation du secrétaire de séance

Elise Boiteux est désignée pour remplir cette fonction.

2. Approbation de la séance du conseil municipal du 10 Mai 2021

Approbation du dernier conseil municipal à l'unanimité.

3. Délibération N° 4.1.2021 Projet d'une antenne- relais à Eloie

Vu la délibération du 10 mai 2021 portant sur l'avis de principe quant à l'installation de l'antenne relais 4G sur le ban de la Commune route de Sermamagny, il est fait état du résultat de la consultation des habitants.

Avec 107 avis exprimés, 93 se sont prononcés pour la réalisation du projet contre 14 défavorables.

Bien que n'atteignant pas le seuil de recevabilité de la consultation fixé à 150 avis par la délibération en référence, il est souligné l'expression large en faveur de l'installation (87 % d'avis favorables)

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser la réalisation de l'implantation de l'antenne 4G rue de Sermamagny comme présentée dans le Document d'Information Mairie (DIM) ;
- De constater la mise à disposition du DIM depuis le 17 mai 2021 à l'accueil de la Mairie en consultation public ;
- D'autoriser le Maire à négocier, à signer tous les avenants et à signer le bail de location du domaine public selon le bail joint en annexe,
- D'autoriser le Maire à engager la commune par sa signature dans tout acte administratif, financier, juridique et ester en justice dans le cadre de la préparation, de la réalisation et de la gestion de l'opération y afférant.

Les élus votent à l'unanimité l'installation de l'antenne -relais.

4. Délibération N° 4.2.2021 Groupement de commandes avec le Conseil Départemental pour le marquage routier

Le Maire expose à l'assemblée qu'à l'occasion du renouvellement des marchés départementaux de fourniture et de livraison de produits de marquage routier le Département du Territoire de Belfort a proposé aux communes du Département de constituer un nouveau groupement de commandes afin de les faire bénéficier de tarifs avantageux à partir du 1^{er} janvier 2022.

Il est donc prévu de procéder à un conventionnement avec les communes intéressées.
Le Maire rappelle que la commune adhère à ce groupement depuis quelques années.

Le marché public sera passé sous la forme d'un appel d'offres restreint.

Il s'agira d'accords -cadres avec bons de commandes.

Lot 1 : produits solvantés

Lot 2 : Produits à phase aqueuse

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adhérer à ce groupe
- D'autoriser le maire à signer la convention d'adhésion avec le président du Conseil Départemental

Les élus adoptent le groupement de commandes à l'unanimité.

5. Droits de préemption urbain :

La commune n'exercera pas son droit de préemption urbain sur 3 propriétés.

Divers :

-Transport scolaire :

Un devis Eurocar Horn a été reçu pour transporter les CM2 à la rentrée 2021/2022.
Le coût est de 139 euros par jour TTC.

-Travaux été 2021 :

- Le Conseil Départemental va reprendre les enrobés depuis l'école jusqu'à la rue de Grosmagny. En parallèle le Syndicat Mixte des Transports en Commun engage des travaux PMR (pour l'accès aux personnes à mobilité réduite) au niveau de l'arrêt de bus du Verdoyeux.

Le SMTC financera la totalité des travaux.

Par ailleurs, la commune financera 4 mètres de bordures et un peu d'enrobés au niveau de l'arrêt du Verdoyeux.

Le département fera les enrobés.

Au niveau du giratoire le Département a alerté la commune sur le fait qu'il fallait reprendre les enrobés au niveau du rond -point.

Le giratoire sera refait par la commune.

Les frais s'élèveront à 2900 euros hors taxe.

Les travaux seront fait début juillet sur 4 jours.

- Rue de Sermamagny : Travaux Enedis puissance du réseau électrique Rues de Sermamagny/Vaivre
Le transformateur était obsolète. Les travaux sont en cours.

Ecole :

Le conseil d'école a eu lieu le 14 juin dernier.

Une nouvelle enseignante Ophélie Sylvestre remplacera madame BOILEAU.

Les effectifs sont en baisse pour la rentrée.

La répartition des classes pour la rentrée se fera semaine prochaine.

Les parents d'élèves ont demandé que les CP ne soient pas en triple niveau.

Les évaluations restent correctes avec néanmoins une baisse à cause de l'effet covid.

Certains travaux seront faits cet été.

Le carrelage extérieur devant l'entrée des maternelles sera refait cet été.

Les escaliers de secours seront repeints.

Christiane LHOMME va repeindre le petit muret de la cour d'école.

A la rentrée prochaine, les deux agents périscolaires Marina et Sylvie assureront chacune pour moitié les fonctions d'ATSEM et de la garderie et de ménage.

Le comité de développement citoyen a été créé le 22 juin dernier.

Kevin Niclosse a été désigné comme président.

Les commissions communales seront ouvertes aux membres du comité de développement citoyen.

La prochaine réunion du comité aura lieu le 14/09.

Un projet d'équipement photovoltaïque sera à l'ordre du jour en étude par le comité.

Jeudi 24/09 le SIFOU (fourrière) s'est réuni.

Une nouvelle fourrière sera construite en 2023.

Un arrêté municipal a été pris interdisant les baignades dans la Rosemontoise.

La séance est levée à 22heures.